

LE DEMANDEUR DOIT SE PRéSENTER EN PERSONNE AU POSTE CONSULAIRE DANS ALGER LE 2017/03/02 10-11 HEURES

Demande de v	visa Schengen
--------------	---------------

FOTO

1134731

Ce formulaire est gratuit

		CC I	TOTTIL	iane est gratuit		
1. Nom(s) (nom(s) de famille) TADJER) (x)					Partie réservée à l'administration
I TAD IER					Date d'introduction de la demande:	
3. Prénom(s) (x) NESRINE						Numéro de la demande de visa
. Date de naissance (jour-mois - année) 1993/10/21 6. Pays de naissance ALGÉRIE			7. Nationalité actuelle ALGERIE Nationalité à la naissance, si différente: ALGÉRIE		□ auprès d' un prestataire de services □ auprès d'un intermédiaire commercial	
8. Sexe □ Masculin ☐ Féminin		ado civil bataire □ Marié f (ve)		Séparé(e) re (veuillez préciser)	□ Divorcé(e)	□ à la frontière Nom: □ autres
11. Numéro national d'identi	té, le cas échéant					Documents justificatifs: □ Document de voyage □ Moyens de subsistance □ Invitation □ Moyen de transport □ Assurance-maladie en voyage □ Autres:
12. Type de document de voy	eport diplomatique Pa	asseport de servic	ce □P	asseport officiel □ F	Passeport	Décision concernant le visa: ☐ Refusé ☐ Délivré: ☐ A ☐ C ☐ VTL
13. Numéro du document de voyage 146309676	14. Date de délivrance 1 2014/12/30	2024/12/29	ation	16. Délivré par ALGÉRIE		Valable: Du Au
17. Adresse du domicile et ad HAY EL-HORIYA RUE B N29 TADJER NESRINE02@GMA	lresse électronique du d CHLEF 02000 IL.COM	lemandeur		ro(s) de téléphone 213559550247		Nombre d'entrées: □ 1 □ 2 □ Multiples
18. Résidence dans un pays a Mon Oui. Autorisation de séjour * 19. Profession actuelle ÉTUDIANT, STAGIAIRE	•			Expirati	on	Nombre de jours:

* 20. Nom, adresse et numéro de téléphone de l'emplo d'enseignement UNIVERSITE HASSIBA BENBOUALI DE CHLEF HAY SALEM, ROUTE NATIONALE N19 CHLEF 02772		s étudiants, adresse de l'établissement	
21. Objet(s) principal(aux) du voyage:			
☐ Tourisme Affaires ☐ Visite à la famille ou à	des amis	Culture □ Sports □ Visite officielle	
□ Raisons médicales □ Études □ Transit □ Trans		•	
Raisons medicates Etudes Transit Trans	n acroportuan	rutte (a preciser)	
22. État(s) membre(s) de destination PORTUGAL	23. État men	nbre de la première entrée	
TONTOONE	PORTUG	AL	
☐ Une entrée ☐ Deux entrées ☐ Entrées	25. Durée du	séjour ou du transit prévu	
	Indiquer le no	ombre de jours 15	
* Les rubriques assorties d'un * ne doivent pas être re Confédération suisse (conjoint, enfant ou ascendant d'famille de ressortissants de l'UE, de l'EEE ou de la Ce et remplissent les cases n° 34 et 35. (x) Les données des cases 1 à 3 doivent correspondre :	lépendant) dan onfédération s	ns l'exercice de leur droit à la libre circula suisse doivent présenter les documents qui	ation. Les membres de la
_		igurant sur le document de voyage.	
26. Visas Schengen délivrés au cours des trois dernièn ☑ Non	es années		
□ Oui. Date(s) de validité du au			
27. Empreintes digitales relevées précédemment aux f ⊠ Non □ Oui.	fins d'une den	nande de visa Schengen	
Date, si elle est connue			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	e 1 1 /	14	
28. Autorisation d'entrée dans le pays de destination	finale, le cas e	cheant	
Délivrée parvalable du	1	au	
		part prévue de l'espace Schengen 4/07	
* 31. Nom et prénom de la ou des personnes qui invite des hôtels ou adresse(s) temporaire(s) dans le ou les É			ц
Adresse et adresse électronique de la ou des personne invitent/du ou des hôtels/du ou des lieux d'hébergeme temporaire		Téléphone et télécopieur	
*32. Nom et adresse de l'organisation/entreprise hôte INSTITUTO POLITECNICO DE BRAGANCA		Téléphone et télécopieur de l'entreprise/o +351273330836	org.
Nom, prénom, adresse téléphone, télécopieur et adresse éle BRAGANÇA PAIS@IPB.PT	ctronique de la NCA PORTUG	personne de contact dans l'entreprise/organis	sation
*33. Les frais de voyage et de subsistance durant votr	e séjour sont	financés	
□ par vous-même		🛚 par un garant (hôte, entreprise, organisati	ion),
		veuillez préciser	
		□ visé dans la case 31 ou 32	
Mayana da subsistar		□ autres (à préciser):	
Moyens de subsistance			
Argent liquide		Moyens de subsistance	
□ Chèques de voyage		⊠ Argent liquide	
☐ Carte de crédit		☐ Hébergement fourni	
☐ Hébergement prépayé		☐ Tous les frais sont financés pendant le sé	Sjour
☐ Transport prépayé		☐ Transport prépayé	-
□ Autres (à préciser):		□ Autres (à préciser):	

34. Données personnelles du membre de la famille qui est ressortissant de l'UE, de l'EEE ou de la Confédération suisse			
Nom Prénom(s)			
Date de naissance	Nationalité	Numéro du document de voyage ou de la carte d'identité	
35. Lien de parenté avec un ressortissant ☐ Conjoint ☐ Enfant ☐ Petit-fils(le) ☐	· ·	de la Confédération suisse	
36. Lieu et date ALGER 2017/01/09	37. Signature (pour les mineurs, signature de l'autorité parentale/du tuteur légal):		

Je suis informé que les droits de visa ne sont pas remboursés si le visa est refusé.

Applicable en cas de demande de visa à entrées multiples (cf. case n° 16).

Je suis informé de la nécessité de disposer d'une assurance-maladie en voyage adéquate pour mon premier séjour et lors de voyages ultérieurs sur le territoire des États membres.

En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit: aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas échéant, de prendre mes empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent formulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquées aux autorités compétentes des États membres et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa.

Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision d'annulation, d'abrogation ou de prolongation de visa, seront saisies et conservées dans le système d'information sur les visas (VIS)¹ pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux autorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières extérieures et dans les États membres, aux autorités compétentes en matière d'immigration et d'asile dans les États membres aux fins de la vérification du respect des conditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire des États membres, aux fins de l'identification des personnes qui ne remplissent pas ou plus ces conditions, aux fins de l'examen d'une demande d'asile et de la détermination de l'autorité responsable de cet examen. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessibles aux autorités désignées des États membres et à Europol aux fins de la prévention et de la détection des infractions terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi qu'aux fins des enquêtes en la matière. L'autorité de l'État membre est compétente pour le traitement des données c'est la Direction Général des Affaires Consulaires et des Communautés Portugaises (DGACCP).

Je suis informé(e) de mon droit d'obtenir auprès de n'importe quel État membre la notification des données me concernant qui sont enregistrées dans le VIS ainsi que de l'État membre qui les a transmises, et de demander que les données me concernant soient rectifiées si elles sont erronées ou effacées si elles ont été traitées de façon illicite. À ma demande expresse, l'autorité qui a examiné ma demande m'informera de la manière dont je peux exercer mon droit de vérifier les données à caractère personnel me concernant et de les faire rectifier ou supprimer, y compris des voies de recours prévues à cet égard par la législation nationale de l'État concerné. L'autorité de contrôle nationale [Commission National de Protection de Donnés (CNPD) – Rua de São Bento n°. 148 - 3°, 1200 - 821 Lisboa – www.cnpd.pt] pourra être saisie des demandes concernant la protection des données à caractère personnel.

Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà été délivré, et peut entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit de l'État membre qui traite la demande.

Je m'engage à quitter le territoire des États membres avant l'expiration du visa, si celui-ci m'est délivré. J'ai été informé(e) que la possession d'un visa n'est que l'une des conditions de l'entrée sur le territoire européen des États membres. Le simple fait qu'un visa m'ait été accordé n'implique pas que j'aurai droit à une indemnisation si je ne remplis pas les conditions requises à l'article 5, paragraphe 1, du code frontières Schengen et que l'entrée me soit refusée. Le respect des conditions d'entrée sera vérifié à nouveau au moment de l'entrée sur le territoire européen des États membres

Signature (pour les mineurs, signature de l'autorité parentale/du tuteur légal):